La république des micropartis

16/07/2010 à 22h29

En 1990, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) recensait 28 partis. En 2008 ils étaient 283. Parmi eux, les partis classiques mais aussi beaucoup d'initiatives plus personnelles.

L'avantage du microparti ? Permettre à un généreux donateur de faire plusieurs chèques, sans jamais dépasser le maximum autorisé -7 500 euros en période non-électorale- pour un seul parti. Au final, les trois chèques financent la même personne et la pratique est parfaitement légale.

Exception faite de Ségolène Royal, le PS a interdit la pratique. C'est surtout à droite qu'elle est très à la mode, avec plus ou moins de succès. Tour d'horizon non-exhaustif des partis Schtroumpfs.

Revenus pour 2008 – les montants entre parenthèses indiquent les dons provenant d'autres formations politiques.

- Association de soutien à l'action de Nicolas Sarkozy : €9 389
- Association nationale des amis de Nicolas Sarkozy : €7 952
- France.9 (François Fillon) : €72 920 (€60 000)
- Association de soutien à l'action d'Eric Woerth : €86 044 (€66 250)
- LesProgressistes.fr (Eric Besson) : €101 820 (€100 000)
- Alliance Méditerranée Alpes (Christian Estrosi) : €77 100
- Nouvel oxygène (Laurent Wauquiez) : €59 871
- GénérationFrance.fr (Jean-François Copé) : €119 805
- Dialogue & initiative (Jean-Pierre Raffarin) : €125 995
- Lyon nouvel horizon (Dominique Perben) : €369 471 (€80

000)

- Agir au quotidien avec Nicolas Dupont-Aignan : €42 533
- Désirs d’avenir (Ségolène Royal): €276 653 – l’organisation a cessé d’être un parti depuis.

Rue 89